

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3017

24 décembre 2008

SOMMAIRE

AB (Holdings) 1 S.à r.l.	144776	Karnagy Electronics Sàrl	144804
Administration - Organisation - Services	144804	Lefèvre-Evrard	144788
Agilent Technologies Luxco S.à r.l.	144806	Les Ebihiens SA	144799
Aviapartner Group S.A.	144784	Liberty Overseas S.A.	144780
Blue Bird Immo S.A.	144788	L.L. International S.A.	144808
Bourse Immobilière de Luxembourg	144803	Medor S.A.	144784
British Sky Broadcasting S.A.	144786	Meridianis S.A.	144786
Cardoso & Cardoso S.à r.l.	144785	Models et Design S.A.	144799
Carlita S.à r.l.	144787	Monterey Capital II Sàrl	144785
Cecofin S.A.	144783	Norah S.A.	144773
CF Fund Services	144786	Orgassurances S.à r.l.	144772
Dominion Group Luxembourg S.A.	144789	Papilux	144787
Electro-Hauser	144806	Private Equity International S.A.	144783
Electro-Hauser	144809	Private Holdings of Investments Luxem- bourg S.A.	144806
Energiae Consult S.à.r.l.	144781	Putz Meubles Intérieur-Extérieur, s.à r.l.	144805
EPD European Project Development S.à r.l.	144804	Regie Media Lux S.A.	144789
Ernst & Young	144804	Retail Operating Company Luxembourg	144780
Eurogestion B.A.L.H.D., S.A.	144808	SALT Generics S.à r.l.	144788
Eurogestion B.A.L.H.D., S.A.	144809	SALT Pharma S.à r.l.	144787
Eurogestion B.A.L.H.D., S.A.	144808	Sandlux S.A.	144776
Exeel Management S.A.	144805	Socafam	144780
Fashion Degrif S.à.r.l.	144770	Super Copper S.A.	144772
FG Euroland S.à r.l.	144805	TML-Invest S.à r.l.	144799
Geplux S.à.r.l.	144803	Tobacco J.F. S.à r.l.	144803
Idis S.A.	144785	Trilogia	144799
International Corporate Participations S.A.	144810	Wong's S.à r.l.	144809
International Restaurants Group S.à r.l.	144781	WOXX Société Coopérative	144807
Inter Property Finance	144784	WPP Luxembourg S.à r.l.	144773
		Xaro S.A.	144807

Fashion Degrif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.376.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Hervé PANDELLE, gérant de sociétés, demeurant à L-8440 Steinfort, 78, route de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de "FASHION DEGRIF S.à.r.l."**Art. 3.** La société a pour objet les foires et marchés, la vente de prêt-à-porter, de chaussures, de bijoux fantaisie, de meubles de décoration, d'art de la table et de la maroquinerie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.**Titre II.- Capital social - Parts sociales****Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (15.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, entièrement souscrites par Monsieur Hervé PANDELLE, gérant de sociétés, demeurant à L-8440 Steinfort, 78, route de Luxembourg.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Euros (15.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg; 47, Grand-Rue.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Hervé PANDELLE, gérant de sociétés, demeurant à L-8440 Steinfort, 78, route de Luxembourg.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. PANDELLE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1656. - Reçu soixante-quinze euros 15.000,00 € à 0,50% = 75,00 €.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008155157/201/108.

(080183370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Orgassurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 54.674.

Extrait d'une convention de cession de part sociale du 6 septembre 2004

Il résulte d'une convention de cession de part sociale sous seing privé du 6 septembre 2004, que:

1. Monsieur Daniel Weber, demeurant à L-9047 Ettelbruck, rue Prince Henri, 17, a cédé la part sociale qu'il détenait dans la société ORGASSURANCES S.A.R.L. à Monsieur Yves Lemaire, demeurant à B-6810 Izel, rue de la Gare, 83.

Par conséquent, à compter du 6 septembre 2004, la répartition du capital social de la société Orgassurances est la suivante:

	parts sociales
Monsieur Yves Lemaire:	100
	100

Pour extrait conforme
 Pour ORGASSURANCES S.A.R.L.
 VO CONSULTING LUX sa
 8, rue Haute, L-4963 Clémency
 Bureau d'expertise comptable
 Signature
 Mandataire

Référence de publication: 2008151993/1427/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Super Copper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.790.

*Extrait des résolutions prises
 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SUPER COPPER S.A. tenue le 6 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et associations.

144773

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008152695/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Norah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 121.462.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Benoît DESSY précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORAH S.A.

Signature

Référence de publication: 2008151994/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.307.215.435,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (the Company), incorporated on 21 January 1999 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 256 of 13 April 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - NT 2258 of 16 September 2008.

There appeared:

1. Capital IV LLC, a limited liability company with registered office at 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, London, United Kingdom, owner of 10,604,998 shares of the Company having a nominal value of USD 35 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.208, owner of 31,195,265 shares of the Company having a nominal value of USD 35 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.206, owner of 16,455,914 shares of the Company having a nominal value of USD 35

each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

4. WPP Consulting Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom, owner of 7,664,264 shares of the Company having a nominal value of USD 35 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 4. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 65,920,441 shares of USD 35 each in the share capital of the Company amounting to USD 2,307,215,435;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on 31 December 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on 1 January and end on 31 December of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) that the current financial year of the Company which began on August 15th, 2008 shall close on 31 December 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 14 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (la Société), constituée le 21 janvier 1999 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 256 du 13 avril 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 août 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2258 du 16 septembre 2008.

Ont comparu:

1. Capital IV LLC, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, Londres, Royaume-Uni, détentrice de 10.604.998 parts sociales de la Société ayant une valeur

nominale de USD 35 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.208, détentrice de 31.195.265 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206, détentrice de 16.455.914 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

4. WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni, détentrice de 7.664.264 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. à 4. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées « ne varietur » par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 65.920.441 parts sociales de USD 35 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 2.307.215.435;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 15 août 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48872. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154308/5770/142.

(080182657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Sandlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.418.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} février 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14 juin 1967 à Verone, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} février 2008, Monsieur Vincent THILL, employé privé, né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANDLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008151996/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

In the year two thousand and eight, on the fourth of december,

Before Maître Karine Reuter, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AB HOLDINGS 1 Sarl a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), under the number B 139.113, incorporated on the 10th of April, 2008 pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary public in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 27th of June, 2008, number 1.584, page 76.009.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, a company under the Laws of Jersey, having its registered office in St Helier, Ordnance Road, 31, Pier Road, registered at the Companies Registry of Jersey (Jersey), under number 99945,

hereby represented by Mister Jean FABER, licencié en sciences économiques, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 210 shares of 100.- USD (one hundred US Dollars) each in the share capital of the Company amounting to TWENTY-ONE THOUSAND US-DOLLARS (21,000.- USD)

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of US\$ 511,000.- (FIVE HUNDRED ELEVEN THOUSAND US DOLLARS) so as to set the share capital of the Company at FIVE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND

US DOLLARS (532,000.- US\$) by way of the issuance of 5,110 (FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND TEN) shares having a nominal value of 100 US\$ each.

3. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2. and 3. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Fiduciaire Fernand FABER to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III.- that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of US\$ 511,000.- (FIVE HUNDRED ELEVEN THOUSAND US DOLLARS) so as to set the share capital of the Company at FIVE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (532,000.- US\$) by way of the issuance of 5,110 (FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND TEN) shares having a nominal value of 100.- US\$ each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, prenamed, hereby represented by Mister Jean FABER prenamed, declares:

(i) to subscribe to all the newly issued 5.110 (FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND TEN) shares having a nominal value of 100 US\$ each

(ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of the payment in an amount of US\$ 511,000.- (FIVE HUNDRED ELEVEN THOUSAND US DOLLARS) to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of US\$ 511,000.- (FIVE HUNDRED ELEVEN THOUSAND US DOLLARS) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by HASBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA on the 2nd of december 2008, confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6, paragraphs 1, 2 and 3 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The corporate share capital is fixed at FIVE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND (532,000.- US\$) dollars of the United States of America represented by five thousand three hundred and twenty (5,320) shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each

The five thousand three hundred and twenty (5,320) shares have been subscribed by the sole partner "AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", previously named.

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the amount of FIVE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND (532,000.- US\$) dollars of the United States of America is as of now freely available to the company, which the partner acknowledges to be the case"

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Fiduciaire Fernand FABER to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately five thousand seven hundred euros (5,700.- EUR)

For registration purposes, the amount of 511,000.- US\$ is assessed in THREE HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND NINETY-FIVE EUROS (397,295.- EUR)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre décembre,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société AB HOLDINGS 1 Sàrl

une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.113, (la Société),

constituée en date du 10 avril 2008, suivant un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juin 2008, numéro 1584, page 76.009.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

La société AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, société de droit jersiais, ayant son siège social à St Helier, Ordnance House, 31, Pier Road,

immatriculée au "Companies Registry" de Jersey (Jersey), sous le numéro 99945,

ici représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privée,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient l'ensemble des deux cent dix (210) parts sociales de 100.- US\$ (CENT US DOLLARS) chacune dans la capital social de la Société s'élevant à VINGT ET UN MILLE US DOLLARS (21.000.- US\$)

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 511.000.- US\$ (CINQ CENT ONZE MILLE US DOLLARS) de manière à porter le capital social de la Société à CINQ CENT TRENTE-DEUX MILLE US DOLLARS (532.000.- US\$) par voie d'émission de CINQ MILLE CENT DIX (5.110) parts sociales ayant une valeur nominale de 100.- US\$ (cent US DOLLARS) chacune.

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Fiduciaire FERNAND FABER de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 511.000,- US\$ (CINQ CENT ONZE MILLE US DOLLARS) de manière à porter le capital social de la Société à CINQ CENT TRENTE-DEUX MILLE US DOLLARS (532.000,- US\$) par voie d'émission de CINQ MILLE CENT DIX (5.110) parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- US\$ (cent US DOLLARS) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

La société AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Jean FABER, précité, déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des 5.110 (cinq mille cent dix) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de 100,- US\$ (CENT US DOLLARS) chacune, et

(ii) procéder à leur paiement par un apport en numéraire pour un montant de 511.000,- US\$ (CINQ CENT ONZE MILLE US DOLLARS) devant être affectés au compte capital social de la Société.

Le montant total de 511.000,- US\$ (CINQ CENT ONZE MILLE US DOLLARS) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, datée du 2 décembre 2008, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphes 1, 2 et 3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 532.000,00), divisé en cinq mille trois cent vingt (5.320) parts sociale d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les cinq mille trois cent vingt (5.320) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent trente-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 532.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Fiduciaire Fernand FABER de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ cinq mille sept cent euros (5.700,- EUR)

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de 511.000,- US\$ est évalué à TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS.(397.295,- EUR)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Faber, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 décembre 2008, Relation: RED/2008/1471. Reçu mille neuf cent quatre-vingt-six euros quarante-huit cents 397.295,00 € à 0,50% = 1.986,48 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 décembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008155153/7851/196.

(080183380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Stefano DE MEO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTY OVERSEAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008151995/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.938.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2008

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Hugo Detré, domicilié à 2960 Sint-Job-in't-Goor, Uniondreef 5, comme gérant de la Société à partir du premier septembre 2008. L'Assemblée décide, également à partir du premier septembre 2008, de nommer Monsieur Fabio Radelli, domicilié à 1050 Bruxelles, Square Goldschmidt 8, comme gérant de la Société. Son mandat n'est pas rémunéré et prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour copie conforme

René Kremer

Référence de publication: 2008151997/1701/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Socafam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions 24 novembre 2008 ont renommé les gérants:

- Monsieur Jean-Louis GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France;

- Monsieur Xavier GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France.

- Madame Michelle DELFOSSE, gérante de catégorie B, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

144781

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour SOCAFAM, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008154188/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Par résolution écrite des associés datée du 20 novembre 2008, il a été décidé de remplacer l'actuel commissaire aux comptes, la société PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, par la société Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008151998/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01546B. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Energiae Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 143.365.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq décembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Atttert,

A comparu:

Monsieur Arthur GOUVET, né le 28 mai 1973 à Istanbul (TR), demeurant à B-6700 Arlon, 8 rue du Moulin Lampach, lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la fourniture de services d'ingénieur-conseil.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, civiles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement au niveau national et international.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ENERGIAE CONSULT S.à.R.L.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments, d'un commun accord.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, le ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique:

Monsieur Arthur GOUVET, né le 28 mai 1973 à Istanbul (TR), demeurant à B-6700 Arlon, 8, rue du Moulin Lampach,

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000,- EUR)

Décision de l'associé unique

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, et représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arthur GOUVET, né le 28 mai 1973 à Istanbul (TR), demeurant à B-6700 Arlon, 8, rue du Moulin Lampach, préqualifié.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1261 LUXEMBOURG, 117, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se

renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gouvet, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 décembre 2008. Relation: RED/2008/1479. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12.500,00 € à 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 décembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008155182/7851/91.

(080183219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.227.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 29 octobre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Elio Fontana né le 30 mars 1941 à Marcheno (Brescia), en Italie, employé privé, résident professionnellement au 9, Piazza della Vittoria, I-25122 Brescia, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 24.10.2008.

Pour Private Equity International S.A.

Société Européenne de Banque

Agent administratif

Signatures

Référence de publication: 2008151999/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Cecofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spoö.

R.C.S. Luxembourg B 56.704.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 01.02.2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14.06.1967 à Verona (Italie), employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 01.02.2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 01.01.1976 à Somma Lombardo (Italie), résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Stefano DE MEO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CECOFIN S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Salvatore Desiderio / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008152000/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Inter Property Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.116.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Crown Corporate Services

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008152677/2249/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04034. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Aviartner Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2008

Il résulte des décisions du conseil d'administration du 19 septembre 2008 que la démission de M. Peter Oostenenk, administrateur C et administrateur délégué à la gestion journalière, domicilié Vaartuigenlaan 74, 3448 WP Woeden (Pays-Bas) est acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008152001/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1157 du 5 novembre 2005, modifiée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 272 du 7 février 2006.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Medor S.A., tenue au siège social en date du 13 novembre 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Ratification de la décision du conseil d'administration du 5 octobre 2007 d'accepter la démission de Ricardo Sanchez comme administrateur de la société.

2° Ratification de la décision du conseil d'administration du 5 octobre 2007 de coopter Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

3° Nomination de Monsieur Klaus Krumnau, mentionné ci-dessus, en tant qu'administrateur pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medor S.A.

Signature

Référence de publication: 2008152002/6449/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06517. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Cardoso & Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.060.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008154668/203/11.

(080182780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Monterey Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.779.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.247.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152252/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00811. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Idis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 65.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 novembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société IDIS S.A. tenue le 5 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008152560/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

British Sky Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 53.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008154676/7241/11.

(080182238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Meridianis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 90.881.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152651/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09922. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

CF Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.316.

Il ressort du procès-verbal en date du 30 octobre 2008 d'une réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme CF Fund Services établie au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que:

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Guy HORNICK, dont l'adresse professionnelle est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société pour une durée qui sera fonction de celle de son mandat d'administrateur, tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînant automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Le Conseil d'administration a constitué un Comité de Direction composé d'un membre du Conseil d'Administration dénommé Administrateur Délégué et d'une autre personne dénommée Directeur.

Le Conseil d'Administration a délégué à ce Comité de Direction la gestion effective et quotidienne de la Société quand elle agit en tant qu'agent teneur de registre, agent administratif, prestataire professionnel de services de constitution et de gestion de sociétés et de domiciliataire ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, sous la signature conjointe des deux membres de ce Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Reno Maurizio TONELLI, dont l'adresse professionnelle est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administrateur Délégué et de membre du Comité de Direction pour une durée qui sera fonction de celle de son mandat d'administrateur, tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînant automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions de membre du Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Murad IKHTIAR, dont l'adresse professionnelle est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Directeur et de membre du Comité de Direction, pour une durée indéterminée, toute démission ou révocation de celui-ci entraînant automatiquement et de plein droit la cessation de ses fonctions de membre du Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a nommé la société PricewaterhouseCoopers SARL, avec siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.477 en tant que réviseur d'entreprises et lui a confié le contrôle de ses documents comptables annuels conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Sauf renouvellement, le terme de la mission du réviseur échoira lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes 2009.

Pour le Conseil

P. Lentz

Délivré à la demande de la Société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008154128/220/42.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Papilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.542.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152652/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09928. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Carlita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 32, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 99.508.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152653/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09911. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

SALT Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.682.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 19 septembre 2008

Le conseil de gérance prend acte de la démission de:

- Jan Rottiers, né le 31 octobre 1964 à Naples en Italie, et résidant professionnellement au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg,

- Cyril Lamorlette, né le 1^{er} septembre 1974 à Metz en France, et résidant professionnellement au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen,

En tant que Gérant de la Société.

Et de la nomination des nouveaux gérants:

- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

Le conseil de gérance de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le conseil de gérance prend aussi acte de la nomination de:

- Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

En tant que commissaire au comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour SALT PHARMA S.à.r.l.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008154125/1021/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Lefèvre-Evrard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152654/1610/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08106. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152655/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01234. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

SALT Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.367.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 19 septembre 2008

Le conseil de gérance prend acte de la démission de:

- Jan Rottiers, né le 31 octobre 1964 à Naples en Italie, et résidant professionnellement au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg,

- Cyril Lamorlette, né le 1^{er} septembre 1974 à Metz en France, et résidant professionnellement au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen,

En tant que Gérant de la Société.

Et de la nomination des nouveaux gérants:

- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

Le conseil de gérance de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le conseil de gérance prend aussi acte de la nomination de:

- Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

En tant que commissaire au comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour Salt Generics S.à.r.l.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008154127/1021/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Regie Media Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 87.134.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152656/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04744. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Dominion Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 143.340.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DOMINION GROUP (GUERNSEY) LIMITED, Company Number 44753, with registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PU, hereby represented by Mrs Isabelle Pairon, by virtue of a proxy given in Guernsey on November, 4th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a Limited Liability Company, which is hereby incorporated.

Title. I. Definitions

In these Articles of Incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) "The Company" means DOMINION GROUP LUXEMBOURG S.A. established pursuant to these Articles of Incorporation;
- b) "The Law" means: The law on commercial companies of August 10th 1915, as amended.
- c) "The Board" means: The Board of Directors of the Company;
- d) "Registered Office" means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- e) "Register of Shareholders" means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7;

f) "Business Day" means: a day on which banks in Luxembourg are open for business.

Title. II. General

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a Limited Liability Company ("Société Anonyme") under the denomination of DOMINION GROUP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Duration

- a) The company is established for ninety-nine years as from the date of signature of the present Deed.
- b) A resolution of the shareholders of the Company in General Meeting, adopted in the manner required for amendment of these Articles, may dissolve the Company at any time, in accordance with the provisions of Article 23.

Art. 3. Registered office

- a) The Registered Office of the Company is established in Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered Office or easy communication between such Office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object

- a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.
- b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.
- c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.
- d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Title. III. Share capital

Art. 5. Share capital

- a) The Company has a subscribed capital of EURO THIRTY-TWO THOUSAND (EUR 32,000.-), divided into THIRTY-TWO THOUSAND (32,000) shares of par value of EURO ONE (EUR 1.-) each.

Art. 6. Changes in the share capital

- a) The authorized capital of the Company is set at ten millions Euros (EUR 10,000,000.-), represented by ten millions (10,000,000) shares with a face value of one Euro (EUR 1.-) each.

The board of directors is authorized to realize this capital increase, in particular to issue new shares in one or several tranches,

- to fix the time and the place of the complete issue or possible partial issues,
- to determine the conditions for subscription and payment,
- to limit and cancel the preferential subscription right of the former shareholders, if any, and finally to do all things or acts which appear to be necessary or useful, even if not specifically mentioned in these Articles,
- to have the subscriptions of the new shares, the payment, and the total capital increases established in the form requested, and finally,
- to adapt the Articles of Association to the amendments deriving from the realized and duly established capital increase, in accordance to the Law.

- b) The amount of the issued capital and the amount of the authorized capital of the Company may be further increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- c) The Company may acquire or redeem its own shares pursuant to the Law.

Art. 7. Shares

- a) The shares may only be issued in bearer or registered form. All registered shares issued by the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept at the Registered Office of the Company.

Such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder will be deemed to be the address of the Registered Office of the Company.

b) The shares may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.

c) Transfer of registered shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register of Shareholders, and every such inscription shall be signed by the assignor and the assignee or by their attorneys in fact. Transfer of bearer shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificates.

Title. IV. Administration and Supervision

Art. 8. General meetings of shareholders

a) The annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of May at 10 a.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.

b) All General Meetings shall be held either at the Registered Office of the Company or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board.

c) The Board is authorised to require holder of bearer shares, if applicable wishing to attend any General Meeting to deposit their shares five clear days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board.

Art. 9. Powers of the general meeting

a) Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its Resolutions shall be binding upon all shareholders.

b) The General Meeting shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by a General Meeting, provided that such General Meeting meets the requirements as to quorum, majority and notice laid down by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 10. Quorum and Votes of shareholders

a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.

b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

c) Resolutions of General Meetings of shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented.

Art. 11. Convening notice

a) The convening notices for the shareholders meeting will be effected in accordance with the Law.

b) Where all shareholders are present at the General Meeting, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such Meeting and declare that they have previously been made aware of the Agenda of the meeting, such General Meeting shall validly deliberate.

Art. 12. Directors

a) The company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However the number of members can be reduced to one in accordance with the Law.

b) The directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of not more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting with or without cause and/or be replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

c) In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, a replacement whose appointment shall be submitted to the next General Meeting.

d) Any Director appointed by the General Meeting of Shareholders or as provided for in Article 12.c. above, in replacement of another Director whose mandate has not expired, shall complete the term of office of such replaced Director.

e) The Board may elect from among its members a Chairman of the Company.

Art. 13. Powers of the board

a) The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the object of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company.

b) All matters not expressly reserved to the General Meeting by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board's authority and power.

c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board or by a director or any other person delegated for this purpose by the Board.

d) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16. If, in accordance with Article 51 of the Law, the Board of Directors should be limited to one member, the Company will be bound by the single signature of its sole Director. Where the Directors sign any document on behalf of the Company, they shall indicate that they are acting on behalf of the Company.

Art. 14. Board meetings

a) The Board shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the Agenda of such meeting.

b) When all the members of the Board are present, either personally or by proxy to any notice, the Board can validly deliberate.

c) The Board may validly deliberate and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

d) A Director may attend a meeting of the Board physically or by telephone conference or may be represented by another director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, telecopy message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the board

a) Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes of the Directors present or represented, as provided for in Article 14.c above. In case of a tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

Such resolutions may be taken by way of several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents.

c) Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the Minute Book of the company, which shall be kept at the Company's Registered Office.

Art. 16. Delegation of the powers of the board . The Board may delegate all or part of its power concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers of the company in accordance with the requirements of the Law. Where the Board wishes to appoint a director who is also a member of the Board, the prior approval of the shareholders meeting shall be required.

Art. 17. Commissaires

a) The accounting information given in the annual report shall be reviewed by one or more qualified commissaire(s), who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of shareholders for a maximum period of six years. The Commissaire shall be remunerated by the Company.

b) The Commissaire shall review the affairs of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and Indemnity of directors

a) Unless the General Meeting allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director of the Company.

Title. V. Financial requirements

Art. 19. Financial year . The Company' financial year shall commence on 1 January and terminate on 31 December.

Art. 20. Financial statements

a) The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year. The accounts of the Company shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account, which shall then be deposited at the register of commerce.

Art. 21. Discharge . After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company.

Art. 22. Appropriation of profits

a) The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five per cent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of the profit shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

d) The Board is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title. VI Dissolution and Liquidation

Art. 23. Dissolution

a) The General Meeting may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board, proceeding in accordance with the provisions of the Law.

b) Upon the dissolution, the General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.

c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title. VII. General provisions

Art. 24. General . All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

a) The first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.

b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the third Tuesday of May 2009 at 10 a.m.

Subscription and Payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

1. Dominion Group (Guernsey) Ltd, prenamed	32,000 Shares
Total:	32,000 Shares

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of Euro thirty-two thousand (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Founders

The appearing parties, as mentioned above, shall consider themselves as Founders of the Company, unless a special provision herein provides that the shareholder(s) representing at least one third of the share capital of the Company be considered as Founder(s) of the Company, in which case such appearing parties shall be considered as mere subscribers of the share capital.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is set at three (3) and that of the Commissaire at one (1). The number of directors can be reduced to one in accordance with the Law.

2. The following have been appointed directors:

- Françoise Leclercq, companies director, born on 14 September 1959, in Liège (Belgium), residing in L-8248 Mamer, 2, op Paasseleck;

- James Greco, companies director, born on 25 August 1961, in Tonbridge, residing in Casa Rio, Via Nav, 6914 Carona (Switzerland);

- Adam Oliver, companies director, born on 2 July 1970, in London (UK), residing in 1 Princes Rise, London, SE13 7PP (UK);

3. The following has been appointed Commissaire: PRICEWATERHOUSECOOPERS, SARL, réviseur d'entreprises, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65 4774.

4. The mandates of the Directors and Commissaire shall expire immediately after the annual General Meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2014.

5. The company shall have its Registered Office in Luxembourg, at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Follows the French version of the deed:

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dominion Group (Guernsey) Limited, numéro de société 44753, avec siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PU, ici représentée par Isabelle Pairon en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 4 novembre 2008.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre. I^{er} . Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La "Société" signifie: DOMINION GROUP Luxembourg S.A. constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La "Loi" signifie: la loi du 10 Août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le "Conseil" signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le "Siège Social" signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le "Registre des Actionnaires" signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) "Jour Ouvrable" signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre. II Généralités

Art. 1^{er} . Statut et Dénomination . Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de DOMINION GROUP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Durée

- a) La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, prenant cours au jour de signature des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre. III. Capital social

Art. 5. Capital social

a) Le capital social émis de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32,000.-), représenté par trente-deux mille (32,000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 6. Variations du capital social

a) Le conseil d'administration est autorisé à: augmenter le capital de la Société de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par dix millions (10.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euros (EUR 1.-),

décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,

décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,

déterminer le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles,

déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques des actions nouvelles à créer,

déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,

décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,

arrêter les prix et conditions des émissions,

fixer les montants à émettre,

procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,

prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

le tout conformément aux Statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux Statuts de la Société.

b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales."

Art. 7. Actions

a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.

b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre. IV. Administration et Surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales

a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et Vote des actionnaires

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant le nombre des membres pourra être réduit à un en conformité avec la loi.

b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.

c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.

d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.

e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du conseil

a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du conseil

a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.

b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.

c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil

a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires

a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et Indemnisation des administrateurs

a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres. V. Données financières

Art. 19. Année sociale . L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge . Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices

a) L'excédant favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre. VI. Dissolution et Liquidation

Art. 23. Dissolution

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre. VII. Dispositions generales

Art. 24. Général . Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2008.
- b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième mardi du mois de mai 2009 à 10 heures.

Souscription et Libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Dominion Group (Guernsey) Ltd, prénommée,	32.000 actions
Total:	32.000 actions

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Fondateurs

La comparante préqualifiée se considère fondateur de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les Résolutions suivantes :

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1). Le nombre des administrateurs pourra être réduit à un en conformité avec la loi.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs :

- Françoise Leclercq, administrateur de sociétés, née le 14 septembre 1959, à Liège (Belgique), demeurant à L-8248 Mamer, 2, op Paasseleck;

- James Greco, administrateur de sociétés, né le 25 August 1961, à Tonbridge, demeurant à Casa Rio, Via Nav, 6914 Carona (Switzerland);

- Adam Oliver, administrateur de sociétés, né le 2 July 1970, à London (UK), demeurant à 1, Princes Rise, London, SE13 7PP (UK);

3. Est appelée à la fonction de commissaire :

PRICEWATERHOUSECOOPERS, SARL, réviseur d'entreprises, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65 4774.

4. Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

5. Le siège social de la société est établi au Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français, suivis [d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé l'original du présent acte, avec nous, le notaire instrumentant.

Signé: I. Pairon et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48892. Reçu cent soixante euros Eur 0,5% = 160,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154281/5770/516.

(080182532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Les Ebihens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.675.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152657/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01229. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Trilogia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 23, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.380.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152658/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04747. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Models et Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, route de Weiswampach.

R.C.S. Luxembourg B 130.336.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008152659/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10050. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

TML-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.006.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of November.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared :

Mr. Theobald Alfons Müller, residing in Holzwisstrasse 49, 8703 Erlenbach, Switzerland, represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, residing in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2123 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 14, 2008.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Mr. Theobald Alfons Müller (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of TML-Invest S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, hereafter referred to as "the Company", registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 110.006, incorporated by a deed enacted on July 28, 2005, by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1477 on December 30, 2005, articles of association amended by a deed enacted on June 7, 2006, by Maître Joseph ELVINGER, prenamed, published in the said Memorial C n° 1658 on September 1, 2006.

Agenda:

- 1.- Determination of the redemption price of the class F shares.
- 2.- Redemption of 191 (one hundred ninety-one) class F shares of the Company at a redemption value of EUR 9.503.584,38 (nine million five hundred three thousand five hundred eighty-four euro thirty-eight cents).
- 3.- Cancellation of shares and decrease of the corporate capital. 4.- Amendment of article 5, 26 and 27 of the articles of association so as to reflect the decrease of the corporate capital. 5.- Other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved that the redemption price of the class F shares will be based on interim accounts as of 31st August 2008 and be determined to EUR 9.503.584,38 (nine million five hundred three thousand five hundred eighty-four euro thirty-eight cents).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to redeem the 191 (one hundred ninety-one) class F shares of the Company at a redemption value of EUR 9.503.584,38 (nine million five hundred three thousand five hundred eighty-four euro thirty-eight cents) from the Sole Shareholder. It is further resolved to give all powers to the board of managers of the Company, or any special attorney of the Company duly appointed by the board of managers, to pay or to take any necessary action or conclude any agreement to pay the redemption price of the class F shares and to update the share register of the Company.

Third resolution

Following the redemption of the class F shares, the Company is now the owner of 191 (one hundred ninety one) of its own shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The general meeting resolved to cancel these 191 (one hundred ninety-one) own shares issued and to decrease the corporate capital by an amount of EUR 4.775.- (four thousand seven hundred seventy-five euro) so as to bring it from an amount of EUR 36.375.- (thirty-six thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 31.600.- (thirty-one thousand six hundred euro) represented by five hundred (500) class A shares, by one hundred and ninety-one (191) class B shares, by one hundred and ninety-one (191) class C shares, by one hundred and ninety-one (191) class D shares and by one hundred and ninety-one (191) class E shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5, the third and fourth paragraph of article 26 and the last paragraph of the article 27 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand six hundred Euro (EUR 31.600,-) represented by five hundred (500) class A shares, by one hundred and ninety-one (191) class B shares, by one hundred and ninety-one (191) class C shares, by one hundred and ninety-one (191) class D shares and by one hundred and ninety-one (191) class E shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and is fully paid up."

Third and fourth paragraph of article 26:

"In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than five percent (5.00%) of the shares' nominal value,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four point five per cent (4.50%) of the shares' nominal value,

- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four per cent (4.00%) of the shares' nominal value,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than three point five per cent (3.50%) of the shares' nominal value,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should all the Class E Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class E and D Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class E, D and C Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class E, D, C and B Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions."

Last paragraph of the article 27:

"(ii) second, the payment of liquidation allocations to holders of class A Shares, class B Shares, class C Shares, class D Shares and class E Shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 26 for the appropriation of profits."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 4.250,- (four thousand two hundred fifty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil huit, le vingt-et-un novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Theobald Alfons Müller, demeurant à Holzwiesstrasse 49, 8703 Erlenbach, Suisse, représenté par Monsieur Emmanuel Réveillaud, demeurant à 20, avenue Maire-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 novembre 2008.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Le comparant, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Monsieur Theobald Alfons Müller (ci-après dénommé «l'Associé Unique») est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TML-Invest S.à r.l., ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, ci-après dénommée «la Société», inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 110.006, constituée suivant acte reçu en date du 28 juillet 2005 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1477 du 30 décembre 2005, statuts modifiés par un acte du 7 juin 2006, par devant Maître Joseph ELVINGER, susdit, publié au dit Memorial C, numéro 1658 du 1^{er} septembre 2006.

Ordre du jour:

- 1.- Détermination du prix de rachat des parts sociales de la catégorie F.
- 2.- Rachat de 191 (cent quatre-vingt-onze) parts sociales de la catégorie F de la Société pour une valeur totale de rachat de EUR 9.503.584,38 (neuf millions cinq cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros trente-huit cents).
- 3.- Annulation des parts sociales et réduction du capital social.
- 4.- Modification des articles 5, 26 et 27 des statuts afin de refléter la réduction du capital social.
- 5.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que le prix de rachat des parts sociales de la catégorie F est basé sur les comptes intérimaires datés du 31 août 2008 et est établi au montant total de EUR 9.503.584,38 (neuf millions cinq cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros trente-huit cents).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de racheter les 191 (cent quatre-vingt-onze) parts sociales de la catégorie F de la Société à une valeur totale de rachat de EUR 9.503.584,38 (neuf millions cinq cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros trente-huit cents) à l'Associé Unique.

Il est de plus décidé de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société, ou à tout mandataire spécial de la Société dûment nommé par le conseil de gérance, de payer ou de prendre toutes les actions nécessaires ou conclure tout contrat pour payer le prix de rachat des parts sociales de la catégorie F et de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Troisième résolution

Suite au rachat des parts sociales de la catégorie F, la Société est désormais propriétaire de 191 (cent quatre-vingt-onze) de ses propres parts sociales, avec une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Le conseil de gérance décide d'annuler ces 191 (cent quatre-vingt-onze) propres parts sociales émises et de réduire son capital social d'un montant de EUR 4.775.- (quatre mille sept cent soixante-quinze euros) de façon à le porter de son montant de EUR 36.375.- (trente-six mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 31.600.- (trente-et-un mille six cents euros) représenté par cinq cents (500) parts sociales de la catégorie A, par cent quatre-vingt-onze (191) parts sociales de la catégorie B, par cent quatre-vingt-onze (191) parts sociales de la catégorie C, par cent quatre-vingt-onze (191) parts sociales de la catégorie D et par 191 (cent quatre-vingt-onze) parts sociales de la catégorie E.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5, les paragraphes 3 et 4 de l'article 26 et le dernier paragraphe de l'article 27 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft wird auf einunddreißigtausendsechshundert Euro (EUR 31.600,-) festgelegt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile der Kategorie A, einhunderteinundneunzig (191) Anteile der Kategorie B, einhunderteinundneunzig (191) Anteile der Kategorie C, einhunderteinundneunzig (191) Anteile der Kategorie D und einhunderteinundneunzig (191) Anteile der Kategorie E. Jeder Anteil hat einen Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und ist vollständig eingezahlt."

Troisième et quatrième paragraphe de l'article 26:

"Jedes gegebene Jahr, in dem die Gesellschaft eine Dividendenausschüttung beschließt, welche von den übernommenen Gewinnen und den ausschüttungsfähigen Rückstellungen sowie den Ausgabepremien erstellt wird, soll der für diese Ausschüttung vorhergesehene Betrag gemäß folgender Rangordnung ausgeschüttet werden:

(i) die Eigentümer der Anteile der Kategorie A sind berechtigt Dividendenausschüttungen für jedes gegebene Geschäftsjahr (falls gegeben) zu erhalten, die nicht weniger als fünf Prozent (5%) vom Nennwert der Anteile darstellen,

(ii) die Eigentümer der Anteile der Kategorie B sind berechtigt Dividendenausschüttungen für jedes gegebene Geschäftsjahr (falls gegeben) zu erhalten, die nicht weniger als vier Komma fünf Prozent (4,5%) vom Nennwert der Anteile darstellen,

(iii) die Eigentümer der Anteile der Kategorie C sind berechtigt Dividendenausschüttungen für jedes gegebene Geschäftsjahr (falls gegeben) zu erhalten, die nicht weniger als vier Prozent (4%) vom Nennwert der Anteile darstellen,

(iv) die Eigentümer der Anteile der Kategorie D sind berechtigt Dividendenausschüttungen für jedes gegebene Geschäftsjahr (falls gegeben) zu erhalten, die nicht weniger als drei Komma fünf Prozent (3,5%) vom Nennwert der Anteile darstellen,

(v) die Eigentümer der Anteile der Kategorie E sind berechtigt den Restbestand der Dividendenausschüttungen zu erhalten.

Sollten zum Zeitpunkt der Ausschüttung alle Anteile der Kategorie E durch Einlösung, Rückkauf oder andernfalls entwertet worden sein, dann sind die Anteile der Kategorie D berechtigt den Restbestand der Dividendenausschüttungen zu erhalten. Sollten zum Zeitpunkt der Ausschüttung alle Anteile der Kategorie E und der Kategorie D durch Einlösung, Rückkauf oder andernfalls entwertet worden sein, dann sind die Anteile der Kategorie C berechtigt den Restbestand der Dividendenausschüttungen zu erhalten. Sollten zum Zeitpunkt der Ausschüttung alle Anteile der Kategorie E, der Kategorie D und der Kategorie C durch Einlösung, Rückkauf oder andernfalls entwertet worden sein, dann sind die Anteile der Kategorie B berechtigt den Restbestand der Dividendenausschüttungen zu erhalten. Sollten zum Zeitpunkt der Ausschüttung alle Anteile der Kategorie E, der Kategorie D, der Kategorie C und der Kategorie B durch Einlösung, Rückkauf oder andernfalls entwertet worden sein, dann sind die Anteile der Kategorie A berechtigt den Restbestand der Dividendenausschüttungen zu erhalten."

Dernier paragraphe de l'article 27:

"(ii) Nachfolgend wird der Reinerlös der Abwicklung an die Eigentümer von Kategorie A Anteile, Kategorie B Anteile, Kategorie C Anteile, Kategorie D Anteile und Kategorie E Anteile verteilt, in dem Maße und in Anbetracht von denen Kategorien von Anteilen welche an dem Zeitpunkt von der Auflösung noch aktiv sind, gemäß den in Artikel 26 festgelegten Vorrangs- und Rangordnungsbestimmungen."

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente assemblée, est estimé approximativement à la somme de EUR 4.250,- (quatre mille deux cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, agissant ès qualité, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 2008, REM 2008/1461. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008154554/218/192.

(080182685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Bourse Immobilière de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.792.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152660/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04741. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tobacco J.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 2, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.643.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008152661/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05395. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Geplux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152662/2352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06653. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes.

R.C.S. Luxembourg B 37.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Altwies, le 8/12/2008.

Administration - Organisation - Services S.A., en abrégé: A.O.S. S.A.

Administration and Office Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008152710/1430/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07990. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

EPD European Project Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPD EUROPEAN PROJECT DEVELOPMENT SARL

Signature

Référence de publication: 2008152663/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00159. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Karnagy Electronics Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 41-43, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 106.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008152664/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09657. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

Conseil d'Administration

- Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), demeurant au 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon;

- Jean-Michel Pacaud, Réviseur d'Entreprises, né le 8 novembre 1962 au Mans (France), demeurant au 27, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains;

- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert Comptable, né le 29 mars 1961 à St. Vith (Belgique), demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

Réviseur d'entreprise

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153648/556/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Exeel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 121.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008152665/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09654. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

FG Euroland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FG EUROLAND SARL

Signature

Référence de publication: 2008152666/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Putz Meubles Intérieur-Extérieur, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 15, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 50.088.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152667/9590/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03498. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.081.217.480,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.905.

Il résulte de la décision de l'associé unique intervenue en date du 30 octobre 2008 de la société, Agilent Technologies Luxco S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

- Démission du Gérant B suivant en date du 21 octobre 2008:

Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Hockba, Russie, demeurant à 46A, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant B suivant à compter du 21 octobre 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant de la démission susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Jessica van Leeuwen, Gérant A

- Marie Oh Huber, Gérant A

- Martinus C.J. Weijermans, Gérant B

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2008154126/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Electro-Hauser, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 22, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 21.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECTRO-HAUSER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008152668/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09194. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 novembre 2008

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de cinq à quatre membres et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Sébastien Felici, employé privé, né le 31/05/1978 à Villerupt, France et demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;
Andrea Castaldo, employé privé, né le 20/03/1979 à Pomigliano d'Arco,(NA) Italie et demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Luca Antognoni, employé privé, né le 13/07/1978 à Fano,(PU) Italie et demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Manuela D'Amore , employée privée, née le 04/03/1972 à Rome, Italie et demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008155044/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

WOXX Société Coopérative.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.389.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

WOXX
B.P. 684, L-2016 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008152669/6425/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03338. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Xaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.698.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008152670/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06465. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

L.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.217.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société L.L. INTERNATIONAL S.A. tenue le 6 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008152696/5387/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Eurogestion B.A.L.H.D., S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, rue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.351.

—
Les comptes annuels au 31.12.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Référence de publication: 2008152671/9595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09537. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Eurogestion B.A.L.H.D., S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, rue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.351.

—
Les comptes annuels au 31.12.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Référence de publication: 2008152672/9595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09482. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Wong's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 47, rue Arthur Useldinger.
R.C.S. Luxembourg B 31.983.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Monsieur Kin Sang WONG, gérant de société, demeurant au 47, rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette, ci-après qualifié le cédant, d'une part et:

Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, demeurant au 47, rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette, ci-après qualifiée le cessionnaire, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède par la présente sous la garantie de fait et de droit, trente-trois (33) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune et entièrement libérées qui lui appartiennent dans la société à responsabilité limitée «WONG'S S.à r.l.», établie et ayant son siège social au demeurant au 47, rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 31.983, pour le prix principal de mille euros (1'000.- EUR).

à Mademoiselle Kit Sum WONG, prénommée, agissant en tant que cessionnaire, ici personnellement présente et ce acceptant.

Le cessionnaire est propriétaire des trente-trois (33) parts sociales qui lui sont cédées à partir d'aujourd'hui, et a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et son productives.

Le prix de cession de mille euros (1'000.- EUR) a été payé à la signature des présentes entre les mains du cédant qui en consent bonne et valable quittance.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2008.

Signature / Signature

La cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008154920/239/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Electro-Hauser, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 3, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECTRO-HAUSER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008152673/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09193. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Eurogestion B.A.L.H.D., S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, rue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.351.

Les comptes annuels au 31.12.06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Référence de publication: 2008152674/9595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09480. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

International Corporate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.355.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on 1st December.

Before us Maître Karine Reuter, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KREATIVE MUSIC LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Finsgate, 5-7 Cranwood Street, LONDON, EC1V 9EE, United Kingdom, duly registered with the Register of Companies for England and Wales under the number 5950032,

Here represented by Ms Tanja Blankenburg, Rechtsanwältin, residing at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in London on the 28th of Novembre 2008.

The said proxy, initialled *in varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "INTERNATIONAL CORPORATE PARTICIPATIONS S.A." (the 'Company').

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death of the Sole Shareholder, the suspension of its civil rights, its insolvency, its liquidation or bankruptcy does not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Subsidiaries, branch offices, agencies and any other offices may be established by a resolution of the board of directors of the Company, within the Grand-Duchy of Luxembourg as well as abroad.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg companies and foreign companies, and the incorporation, development, administration and supervision of businesses and companies. The Company may acquire its participations by way of subscription, contribution of assets or in kind, exercise of call options or in any other way and dispose of its participations by sale, assignation or exchange or in any other way.

The Company may use its funds to establish, administer, develop and exploit a portfolio which may consist of bonds and intangible assets of any kind and source such as patents and trade marks. In doing so, the Company may acquire all kinds of bonds by purchase, subscription or in any other way and alienate those by sale, assignation or exchange or in any other way.

The Company may further grant loans, advance payments or securities to companies of which it holds participations or with regard to which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group, under reserve and observance of the applicable law and without transacting banking businesses or businesses within the financial sector, and support those companies in any way. The Company may furthermore take up loans with or without guaranties and create mortgages, liens and other secured rights for the benefit of its own creditors and of those of companies and enterprises of the aforementioned kind.

The Company may render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or belong to the same group or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial or industrial activities or businesses related to movables or real estate which it may deem useful in accomplishment, either directly or indirectly, of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, except for those cases in which registered shares are required by law.

Certificates may be issued for single shares or for two or more shares, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The share capital of the Company may be increased or reduced within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. If the Company has been established by a Sole Shareholder or if the General Meeting states that the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only (the 'Sole Shareholder') until the General Meeting which states the existence of more than one Shareholder.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years; they shall be re-eligible and may be recalled at any time.

Any reference to the Board of Directors in these articles is a reference to the Sole Director as the case may be.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved, by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles, to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting.

Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

If no chairman has been appointed, the meeting of the Board may be chaired by one of the directors present at the meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy.

In case of urgency directors may cast their vote in writing, by fax, cable or telegram.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more authorised agents, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iv) by the joint signatures of any persons or the sole

signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration.

The general meeting of shareholders also determines the term of their office, which must not exceed six years.

The statutory auditors are re-eligible and may be recalled at any time.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2009.

Art. 13. The notice to attend the General Meetings shall be governed by the provisions of the law. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Board of Directors may determine that shareholders may only be admitted to attend the general meeting after deposit of their shares five (5) days prior to the fixed date. Any shareholder may cast his / her vote in person or by a representative, who does not need to be a shareholder.

In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated each year for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting. The Board of Directors may decide on the payment of interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of May and for the first time in 2009. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,400.- euros (one thousand four hundred euros)

Subscription of shares

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Kreative Music Limited	310
Total number of shares	310

All the shares of a par value of 100.- EUR (one hundred Euros) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euros) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1) Have been appointed as directors of the Company:

a) Mr Jérôme BACH, lawyer (Avocat à la Cour), born on 23 June 1976 in Metz, France, professionally residing at 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

b) Mr Jean-Philippe FRANCOIS, lawyer (Avocat à la Cour), born on 10 February 1979 in Chaumont, France, professionally residing at 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

c) Ms Tanja BLANKENBURG, lawyer (Rechtsanwältin), born on 2 June 1971 in Lich, Germany, professionally residing at 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2) Has been appointed as statutory auditor: Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg Sàrl, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, RCS B 142.674.

3) The director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2012, unless they previously resign or are revoked.

4) The registered office of the Company is fixed in L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le premier décembre,

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KREATIVE MUSIC LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, LONDON, EC1V 9EE, Royaume-Uni, immatriculée au registre de commerce d'Angleterre et de Galles sous le numéro 5950032,

ici représentée par M^e Tanja Blankenburg, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie-Thérèse, L2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 Novembre 2008 à Londres.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "INTERNATIONAL CORPORATE PARTICIPATIONS S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Des sociétés filiales, succursales, agences et tous autres bureaux peuvent-être établies au Grand-duché de Luxembourg autant qu'en étranger par décision du conseil d'administration de la société.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite

et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la participation, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle forme de sociétés luxembourgeoises et étrangères, et le placement, le développement, l'administration et la supervision des sociétés et des entreprises. La Société peut acquérir ses participations par voie de souscription, d'apport d'actifs ou en nature, l'exercice des options d'achat ou de toute autre manière et disposer de ses participations par vente, cession ou échange ou de toute autre manière.

La Société peut utiliser ses fonds pour créer, administrer, exploiter et développer un portefeuille de toute nature et source comme des brevets et des marques déposées. Ce faisant, la Société peut acquérir toutes sortes de liens, par achat, souscription ou de toute autre manière et les aliéner par vente, cession ou échange ou de toute autre manière.

La Société peut également accorder des prêts, des paiements anticipés ou des titres aux sociétés dont il détient des participations ou aux sociétés pour laquelle la Société a un intérêt économique, ou bien aux sociétés appartenant au même groupe, sous réserve de la loi applicable et en excluant les transactions bancaires ou financières et l'appui de ces sociétés de n'importe quelle façon. La Société peut en outre prendre des prêts avec ou sans garanties et créer des hypothèques, liens et des autres sûretés au profit de ses propres créanciers et ceux des sociétés et entreprises susmentionnées.

La Société peut rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou gestionnaires à d'autres sociétés, à des personnes ou entreprises qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par la Société ou appartiennent au même groupe ou qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement direct ou indirect de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent (310) actions d'une valeur nominale de Cent EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf en cas que la loi impose que les actions soient nominatives.

Des certificats d'actions peuvent être émus pour des actions unique ou pour plusieurs actions, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la limite des lois.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit dans la limite des lois.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Tant que la Société a un actionnaire unique, ou que l'assemblée générale constate que la Société ait un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement, jusqu'au moment où l'assemblée générale constate l'existence de plusieurs actionnaires.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence au conseil d'administration dans ces statuts est, le cas échéant, une référence à un administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du ou d'un président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter

aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

En cas d'urgence, des administrateurs peuvent voter par écrit, par télécopie, câble ou télégramme.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera le nombre de commissaires et leur rémunération.

L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille neuf.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut exiger qu'uniquement les actionnaires qui ont déposé leurs actions au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale seront admises à l'assemblée générale. Tout actionnaire peut voter en personne ou par un représentant, qui ne doit pas être actionnaire.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième Mercredi du mois de Mai, et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Kreative Music Limited	<u>310 actions</u>
TOTAL:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- Euros (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cent euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) M^e Jérôme BACH, Avocat à la Cour, né le 23 Juin 1976 à Metz, France, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg;

b) M^e Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, né le 10 Février 1979 à Chaumont, France, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg;

c) M^e Tanja BLANKENBURG, Rechtsanwältin, née le 2 Juin 1971 à Lich, Allemagne, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg Sàrl, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, RCS B 142.674.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4. Le siège social est fixé à L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Blankenburg, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 4 décembre 2008. Relation: RED/2008/1447. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,00 € à 0,50%= 155,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 10 décembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008154508/7851/373.

(080182961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.